



Le Rassemblement

citoyens | écologistes | solidaires

Élus régionaux Auvergne Rhone-Alpes

Session plénière des 14-15 avril 2016

Rapport d'AP n°376 – Convention GAL LEADER/OP/AG (Auvergne)

Explication de vote présentée par Corinne Morel Darleux pour le GROUPE RCES

Mesdames et messieurs les élus régionaux,

Nous nous réjouissons que les premières conventions avec les groupes d'action locale soient mises au vote dès maintenant, en commençant par l'Auvergne.

Voilà donc, après la suppression du volet agricole des CDDRA, les Psader, et la mort annoncée du tissu associatif d'accompagnement de l'agriculture paysanne et bio, au moins un outil de développement territorial et de développement rural qui survivra à cette session.

Nous savons l'énorme travail qui permet d'aboutir à ce qu'un programme LEADER soit accepté et le saluons. D'autant que ce type de programme implique de respecter de nombreux critères d'éco-socio conditionnalité, ce qui va naturellement dans le sens de notre souhait d'approfondir ces critères, tels qu'ils ont commencé à être mis en œuvre, avec la grille « CAPE » pour la partie agricole, lors du précédent mandat.

D'ailleurs, puisque la « rationalisation » des aides régionales semble à l'honneur, Monsieur Wauquiez, faisons la sérieusement : nous pourrions prendre appui par exemple sur le « diagnostic de ferme » développé par le FADEAR autour de critères permettant de valoriser les systèmes paysans.

Cela dit, une question justement, alors que vont vraisemblablement arriver dans nos prochaines sessions les programmes LEADER portés cette fois par des GAL rhonalpines : quand la structure porteuse est le syndicat mixte qui porte le CDDRA ou qui est associée, comment allez-vous faire ?

En privilégiant les Chambres d'agriculture comme voie unique de l'animation des dispositifs agricoles, vous avez déjà retiré la possibilité aux structures associatives d'accéder à des co-financements européens. La Région va-t-elle là aussi renoncer à ces millions d'euros de fonds européens qui viendraient avec ces dispositifs ?

Ce serait, avouez-le, une conséquence bien éloignée de la « rationalisation » et de la bonne gestion des fonds publics que vous revendiquez. Voilà pourtant une première conséquence très concrète de la suppression des CDDRA que vous imposez à notre Région Monsieur Wauquiez. Nous attendons donc avec impatience de savoir ce que vous avez imaginé pour y remédier.